



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4086

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4086**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire du BPNL. Les tunnels du BPNL, mis en service en 1997, doivent faire l'objet de travaux importants de mise en sécurité, de façon à se conformer à l'évolution de la réglementation, renforcée à la suite de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc.

Par délibération du Conseil n° 2012-3149 du 10 septembre 2012, la Métropole a approuvé le principe du recours à un contrat de partenariat en vue de confier à un prestataire externe une mission globale incluant la réalisation des travaux de mise en sécurité des tunnels du BPNL, leur financement et la gestion du BPNL.

Après examen de plusieurs solutions, le choix de la Métropole s'est arrêté sur une procédure de partenariat public/privé. Une procédure de dialogue compétitif a été conduite sur 2013-2014. Quatre candidats ont été admis à concourir. La Métropole a choisi l'offre du groupement FAYAT (constructeur), SANEF (exploitant), La société LEONORD assure la mise en application du contrat depuis janvier 2015 pour une durée de 20 ans.

Le besoin initial, en autorisation de programme, pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, était évalué à 104,53 M€ TTC. Or, la délibération du Conseil n° 2015-0490 du 6 juillet 2015, n'a ouvert qu'un volume de 100 M€, dans l'attente d'une estimation définitive du contrat.

Aujourd'hui, un chiffrage plus approfondi, intégrant les montants déjà réglés pour les années 2015-2018, les révisions et les avenants, atteint la somme de 102,05 M€ TTC.

Une autorisation de programme complémentaire est sollicitée pour assurer le paiement des loyers inhérents au contrat de partenariat public/privé portant sur la conception, le financement, la réalisation des travaux de mise en sécurité et l'exploitation maintenance du BPNL.

II - Le projet

Le contrat couvre la conception, le financement, la réalisation des travaux de mise en sécurité et l'exploitation maintenance du BPNL.

La rémunération du partenaire est effectuée sous forme de 4 loyers trimestriels. Deux loyers sont affectés en investissement (R1 financier et R2 gros entretien renouvellement). Deux loyers sont affectés en fonctionnement (R3 exploitation maintenance et R4 gestion).

La Métropole a participé au financement des travaux de mise en sécurité par le biais du paiement d'un loyer majoré versé à la date d'achèvement des travaux (70 M€ TTC au 30 avril 2018).

La perception des péages est toujours assurée par la Métropole.

Tous les travaux prévus dans le cadre de la mise en sécurité des tunnels ont été réalisés dans les délais impartis (28 mois de travaux pour un montant de 132 M€ TTC). Deux avenants ont été délibérés pour acter

les modifications techniques, administratives et financières. Ils ont conduit notamment à une augmentation significative des recettes de péage pendant la période de travaux en optimisant les plannings de fermeture (+ 1,8 M€ de recettes suite aux optimisations de planning et 98 k€ TTC de coût supplémentaire pour la Métropole).

En 2019, le trafic est revenu au niveau d'avant les travaux de mise en sécurité (entre 45 000 et 160 000 véhicules par jour suivant les sections). La prévision des recettes 2020 est de 38,5 M€.

III - Coût

L'offre financière du partenaire a été établie sur la base d'un modèle financier. Ce modèle a été figé lors de l'opération de cristallisation des taux le 30 avril 2018 (date d'achèvement des travaux).

Sur les 20 années du contrat, les montants totaux des différents loyers sont (en € TTC courants sur la base d'indexations estimées) :

- R1 loyer financier : 149,5 M€ TTC (en investissement, sauf charges d'intérêts imputées en fonctionnement),
- R2 gros entretien renouvellement : 76 M€ TTC (en investissement),
- R3 maintenance et exploitation : 219,4 M€ TTC (en fonctionnement),
- R4 frais de gestion : 14,9 M€ TTC (en fonctionnement),

soit un contrat de l'ordre de 459,8 M€ TTC, dont un peu moins de 17,4 M€ de charges d'intérêts.

Bilan financier sur la période 2015-2020, en investissement

En € TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total PPI
estimation initiale	5 150 000	5 270 000	5 390 000	75 730 000	6 250 000	6 740 000	104 530 000
dépenses recalées	4 853 630	4 663 259	4 863 254	75 432 728	5 957 436	6 281 790	102 052 097

À noter que le remboursement des intérêts d'emprunt du capital avancé par le partenaire est assuré par la direction des finances.

Il sera nécessaire d'individualiser les montants complémentaires (de 2021 à 2035) pour la poursuite du contrat.

La présente délibération propose donc une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 2 150 000 € TTC.

IV - Calendrier

Le contrat a débuté le 2 janvier 2015 pour une durée de 20 ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, pour un montant de 2 150 000 €TTC en dépenses pour le budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 150 000 €TTC en 2020 sur l'opération n°0P12O4406.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 102 150 000 €TTC en dépenses au budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.